

Le Conseil Régional

Région

PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Régional est une assemblée d'élus qui règle par ses délibérations (discussions aboutissant à des décisions) les affaires de la région.

Il y a désormais 13 régions en France, donc 13 Conseils Régionaux.



Le conseil régional dispose d'un **budget** propre (de l'argent dont il peut lui-même s'occuper).

Cet argent provient d'une partie des **impôts locaux** (un peu d'argent que donne chaque famille qui travaille) et de **subventions de l'État** (Le gouvernement français donne aussi de l'argent à la région).

La répartition des dépenses est décidée par le conseil régional en fonction de ses choix politiques.

Le conseil régional :

- gère les **lycées** (financement de la construction et de l'entretien et paiement des agents travaillant dans les lycées) ;



- s'occupe de l'**enseignement supérieur** et de la **recherche scientifique** ;



- gère les infrastructures de transports (en particulier les **trains régionaux** ou TER, ou les transports de substitution) ;



- participe également au financement des **activités culturelles et sportives**



Le nouveau président du Conseil Régional s'appelle

- a la charge de faire fonctionner les structures permettant la **formation professionnelle** et l'**apprentissage** ;



- contribue au **développement économique** de la région en subventionnant certaines entreprises et en favorisant l'installation de celles-ci.



- **au développement du territoire, à la préservation des espaces naturels, au développement du tourisme**



- **au développement du logement, à la santé de sa population**



Les Conseillers régionaux sont élus pour 6 ans. De nouveaux conseillers seront élus en décembre 2015.